

G Jabaud, V Plaisance, V Villeneuve, M Camus

Pharmacie à Usage Intérieur – Centre Hospitalier Marc Jacquet – Melun (pui@ch-melun.fr)

## INTRODUCTION – OBJECTIFS

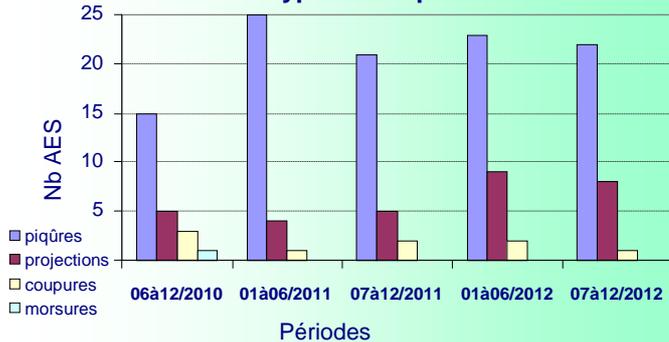
- La réglementation enjoint les établissements de santé à prendre les mesures nécessaires à la prévention des Accidents d'exposition au sang (AES)
- La Directive Européenne 2010/32/UE transposée par l'arrêté du 10/07/2013 a conduit notre Comité des Dispositifs Médicaux (CODIM) à définir des priorités d'action pour aider à cette prévention des AES.

## MATERIEL & METHODES

- Les compte rendus des réunions pluridisciplinaires « Accident de travail et AES » des 3 dernières années ont été analysés pour définir quels dispositifs médicaux (DM) étaient le plus souvent impliqués.
- Des axes prioritaires ont été définis au regard des DM (sécurisés ou non) présents sur l'établissement et de leurs consommations.

## RESULTATS – DISCUSSION

Nombre et type d'AES par semestre

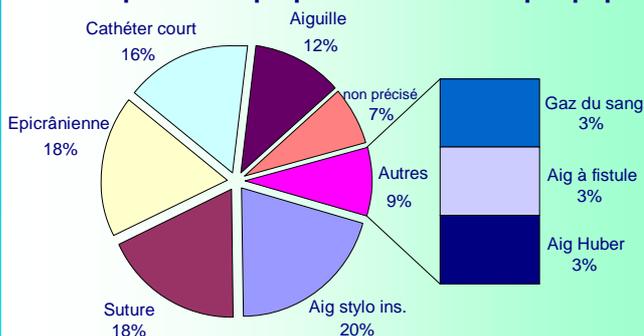


- De juin 2010 à décembre 2012, environ **65 AES/an** ont eu lieu sur notre hôpital dont **70% de piqûres**.

- **3 types de dispositifs** étaient cités dans **54% des AES** :

- 20% les aiguilles pour stylos à insuline,
- 18% les épicroâniennes,
- 16% les cathéters courts.

Dispositifs impliqués dans les AES par piqûres



- L'analyse du livret montre que pour ces 3 types de DM, des DM sécurisés étaient disponibles mais coexistaient avec des non-sécurisés, le choix étant laissé à chaque utilisateur.

- Les consommations en DM sécurisés étaient de :

- 88% pour les aiguilles pour stylos à insuline,
- 44% pour les épicroâniennes,
- 56% pour les cathéters courts



- Le CODIM a donc décidé de supprimer les DM non-sécurisés des ces 3 catégories.

- Ces suppressions se sont accompagnées de **formations des soignants**, ainsi que de rédaction et diffusion de **fiches de bon usage**.



## CONCLUSION

- Cette analyse initiale a permis de définir des actions pouvant être mises en œuvre rapidement pour répondre à l'arrêté du 10/07/2013.
- La coexistence de références sécurisées et non sécurisées s'avère un risque supplémentaire d'AES, ces situations seront donc des priorités même pour les DM revenant moins fréquemment dans les déclarations.